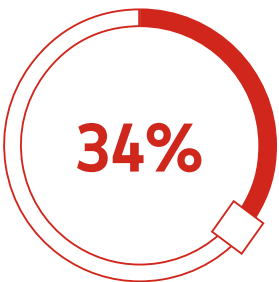


INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Comment gérer la charge administrative supplémentaire et améliorer leur taux de recouvrement ?



Dans un contexte évolutif et incertain, les entreprises sont confrontées à une surcharge administrative lourde au fort impact économique.



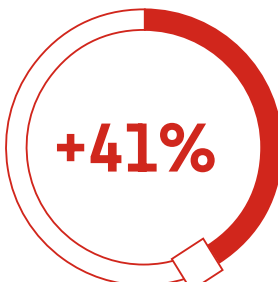
des salariés qui ont été absents au moins 1 jour en 2024

Source: AXA — 2024



d'augmentation de la fréquence des arrêts de longue durée en 5 ans

Source: AXA — 2025

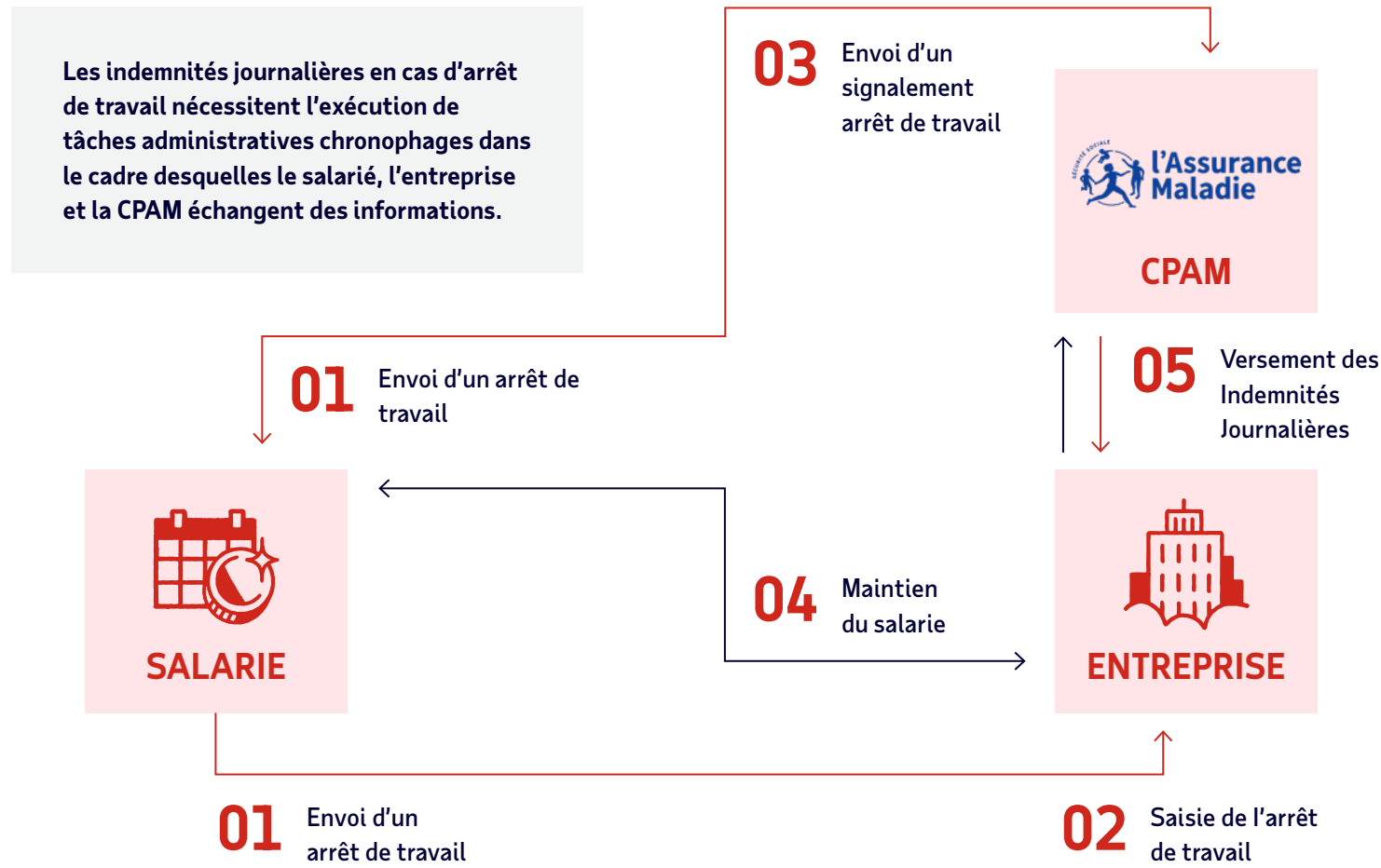


d'absentéisme en 5 ans

Source: AXA — 2025



Avec une augmentation de 41% de l'absentéisme entre 2019 et 2024 (AXA), les entreprises ont subi l'augmentation de leurs tâches administratives dans un contexte de continuelles évolutions législatives.



Les entreprises qui n'ont pas de processus automatisés font face à de nombreux risques — à la fois financiers et administratifs — et obligent les équipes RH à passer plusieurs jours sur des tâches sans valeur ajoutée.



41 JOURS

pour gérer les arrêts de travail et les rapprochements avec la CPAM



14 JOURS

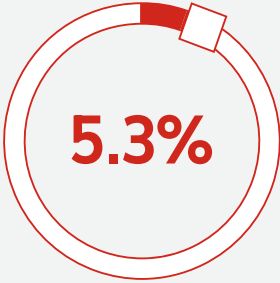
pour procéder aux rapprochements salariaux avec la banque



14 JOURS

pour gérer les rapprochements avec les assurances maladie privées

Avec un coût direct de l'absentéisme estimé en 2024 à 5.3% de la masse salariale, la complexité du processus de recouvrement des Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS) contribue à un impact financier négatif important pour l'entreprise.



coût direct de l'absentéisme en 2024 exprimé en % de la masse salariale

Source: Datascope, l'observatoire de l'absentéisme, 2025 — AXA



Le nombre de jours indiqué ci-dessus est déterminé sur la base d'un cas standard pour une entreprise type. En pratique, certains cas peuvent prendre beaucoup plus de temps.

À PROPOS D'ADP®

Concevoir de meilleurs modes de travail grâce à des solutions à la pointe de la technologie, des services haut de gamme et des expériences uniques qui permettent aux collaborateurs d'atteindre pleinement leur potentiel. Ressources Humaines, gestion des talents, des temps et de la paie, basées sur les données et conçues pour vos collaborateurs. Pour en savoir plus rendez-vous sur www.fr.adp.com.



Always Designing for People®

ADP et le logo ADP sont des marques déposées d'ADP, Inc. Toutes les autres marques appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Copyright © 2025 ADP, Inc.

WF2384104